

Le bien-être économique des enfants au Canada : changements et conséquences pour les politiques sociales

ECONOMIC WELFARE OF CANADIAN CHILDREN: CHANGE AND IMPLICATIONS FOR SOCIAL POLICY

BIENESTAR ECONÓMICO DE LOS NIÑOS EN CANADA : CAMBIOS E IMPLICACIONES PARA LA POLÍTICA SOCIAL

Pierre Lefebvre and Philip Merrigan

Volume 23, Number 2, Fall 1994

L'enfance (suite)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/010171ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/010171ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lefebvre, P. & Merrigan, P. (1994). Le bien-être économique des enfants au Canada : changements et conséquences pour les politiques sociales. *Cahiers québécois de démographie*, 23(2), 207–242. <https://doi.org/10.7202/010171ar>

Article abstract

This study recommends courses of action within the scope of social policy revision in Canada, aiming to increase funding for children. These recommendations stem from a critical review of guaranteed income programmes and an analysis of the actual economic welfare of children. The authors describe the evolution of the nature of the family in Canada over the past twenty years and of the economic status of children. Their assessments are based on an analysis of cross-sectional micro-level data on income and socio-economic characteristics drawn from a very large sample of Canadian families.

Le bien-être économique des enfants au Canada : changements et conséquences pour les politiques sociales

Pierre LEFEBVRE et Philip MERRIGAN *

Il est de plus de plus démontré empiriquement qu'il existe un lien étroit entre croissance économique et investissement dans le capital humain, en d'autres mots que le succès économique à long terme d'une société repose en grande partie sur son capital humain et sur la qualité de ce dernier. Cette relation est sous-jacente aux idées et principes directeurs énoncés dans le récent document de travail fédéral intitulé *La Sécurité du revenu dans le Canada de demain* (Canada, 1994a). De l'avis de plusieurs commentateurs (voir Banting et Battle, 1994; IRPP, 1994), le débat sur les problèmes entourant la politique de sécurité sociale canadienne et sur les défis et arbitrages auxquels elle a à faire face se déroule de façon éclatée, dans la mesure où les propositions de réforme portent sur des programmes envisagés isolément et où les engagements financiers du gouvernement fédéral ne relèvent pas d'une vision d'ensemble. L'absence d'approche systémique aux objectifs fondamentaux de la sécurité du revenu peut faire perdre de vue des choix importants et limiter artificiellement les marges de manœuvre.

Nous n'avons pas pour objectif direct d'évaluer les propositions contenues dans le livre vert fédéral et ses documents techniques, mais simplement de contribuer au débat sur la réforme de la politique sociale en partant du point de vue des enfants et des familles. Eu égard à la famille, les documents du

* Département des sciences économiques, Université du Québec à Montréal. Nous remercions les trois arbitres, pour leurs commentaires et critiques sur une première version de ce texte, ainsi que Nicole Marcil-Gratton, pour ses utiles suggestions.

gouvernement fédéral (Canada, 1994b, 1994c) envisagent deux problèmes : le fort contingent d'enfants en famille à faible revenu, et les besoins en services de garde pour les parents de jeunes enfants, qu'il s'agisse de couples qui travaillent ou de mères seules. Pour l'essentiel, la seule possibilité offerte (selon diverses modalités) à la discussion est d'accroître le revenu des familles pauvres en augmentant les prestations publiques qui leurs sont versées, mais à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire déjà consacrée à l'aide aux familles, c'est-à-dire en accentuant la modulation (selon le revenu) des aides publiques à la famille. Cette approche axée sur la pauvreté monétaire elle-même plutôt que sur ses conséquences à long terme pour le développement humain n'est pas sans risque. Elle favorise un type de politique de revenu (les transferts publics, plutôt que des programmes augmentant le revenu de travail des parents) où causes et symptômes de la pauvreté sont confondus. Elle exclut les politiques publiques de prévention (pour la maternité précoce, le décrochage scolaire...) et d'investissement (pour l'éducation préscolaire) qui, sans diminuer la pauvreté des enfants, peuvent améliorer leurs futures conditions de vie aux plans économique et personnel. Elle suppose que la société investit assez dans les enfants en général et que somme toute la structure actuelle des dépenses publiques en faveur des enfants est adéquate.

Quant à la situation économique et sociale des enfants et de leur famille, on est limité à des constats fragmentaires et ponctuels, reposant parfois sur des données partielles qui ne représentent pas un large échantillon de la population. En outre, l'absence de données longitudinales rend difficile l'analyse sur une longue période des «états» socio-économiques successifs des familles et des enfants, de leur dynamique (changements d'état), de leurs déterminants ou de leurs conséquences. Les problèmes ne sont pas bien définis, ce qui rend la politique sociale à l'égard des familles hésitante, et ce d'autant plus que s'exercent des contraintes budgétaires serrées et que les jugements contradictoires s'affrontent. La réflexion que poursuit actuellement l'État sur l'efficacité et la pertinence sociale de ses interventions n'est pas sans soulever plusieurs interrogations quant au bien-être des familles et des enfants, car la plupart des sphères d'activité où il est présent les touchent.

Pour y voir un peu plus clair, nous allons commencer par préciser ce que signifie «investir dans les enfants», en soulignant le rôle essentiel des parents dans le développement des enfants et la responsabilité de la collectivité à l'égard de ces

derniers. Nous passerons aussi en revue les principales transformations familiales survenues au Canada depuis vingt ans et examinerons la situation économique des enfants dans une perspective temporelle. Le bilan présenté est tiré de micro-données de coupes transversales concernant les revenus et les caractéristiques socio-économiques d'un très vaste échantillon de familles canadiennes. L'objectif est de préciser l'ampleur des responsabilités parentales et de cerner le contexte économique des familles avec enfants. En conclusion, nous dégageons les conséquences de notre analyse pour la révision de la politique sociale du Canada, volet familles.

ÉCONOMIE DE LA FAMILLE ET DU CAPITAL HUMAIN

La famille assure le renouvellement des générations par son rôle unique dans la «production» des enfants et dans les soins qui leur sont prodigués. Il va de soi que le développement d'un enfant et l'acquisition des savoir-faire utiles à sa vie adulte sont liés aux décisions des parents. Dans le jargon économique, les parents «produisent» non seulement leur enfant mais aussi la «qualité de vie» de leur enfant, qui conditionne leur réussite future. En d'autres mots, les parents veulent avoir des enfants pour la joie d'être avec eux, de les éduquer et de les voir réussir à l'âge adulte¹. Le succès économique consiste à être indépendant financièrement, à jouir d'un niveau de vie supérieur au seuil de la pauvreté, à avoir un revenu stable. Sur le plan psychologique, réussir c'est avoir la maîtrise de soi et contrôler sa vie. Socialement, c'est être respecté par ses pairs, avoir une vie familiale stable et une vie sociale enrichissante sur le plan personnel. Les «échecs», définis de façon parallèle, consistent à n'avoir ni diplôme d'études secondaires ni qualification professionnelle, à subir régulièrement le chômage, à être inactif professionnellement, à dépendre d'autrui ou des gouvernements pour satisfaire ses besoins essentiels, à être confiné aux emplois mal rémunérés et sans avenir, à s'adonner à des activités criminelles et — quand on est jeune adolescent — à avoir un enfant hors du mariage et à entrer trop vite dans la vie de couple. La prémisse sur laquelle repose l'idée de «succès» et d'«échec» est la suivante. Les décisions parentales et les décisions sociales (politiques sociales et

¹ L'idée de succès et d'échec développée dans cette section est reprise de Haveman et Wolfe (1994) et de McLanahan et Sandefur (1994), qui l'analysent au plan empirique.

économiques) déterminent les *ressources* et les *possibilités* offertes aux enfants; conjointement avec les *choix* que font les enfants nantis de ces ressources et de ces possibilités, elles influencent fortement leurs réalisations d'adultes.

Pour mener à bien un tel projet, les parents doivent investir, au sens propre, dans le capital humain de leurs enfants, en combinant temps parental et produits marchands. Ils peuvent accroître le capital humain d'un enfant en lui consacrant plus de temps et de dépenses monétaires; et un niveau donné de capital humain peut être obtenu par diverses combinaisons de temps et de biens. Toute dépense faite par les parents pour un enfant ne vise pas nécessairement à augmenter le capital humain de celui-ci. Certes, soutenir l'activité sportive ou artistique (musique, danse) d'un enfant peut le mener à exercer cette activité professionnellement avec succès, mais la dépense de temps ou d'argent peut aussi avoir pour objectif de faire en sorte que l'enfant soit en bonne santé et plus éveillé sur le plan artistique, ou de procurer un plaisir immédiat à l'enfant et au parent. Il est donc difficile de séparer les effets immédiats des dépenses parentales sur le bien-être de l'enfant de leurs effets sur le capital dont il disposera une fois adulte.

Le niveau des investissements parentaux varie d'une famille à l'autre en fonction de facteurs tels que les aptitudes des enfants et le revenu et l'amour des parents. En général, le coût de ces investissements paraît léger aux parents, pour qui ces «sacrifices» améliorent leur bien-être et celui de leurs enfants. Cependant, même lorsque les parents sont très soucieux du bien-être de leurs enfants, il existe un danger de sous-investissement, notamment s'ils sont pauvres. Dans toutes les sociétés, la responsabilité des enfants ne repose pas uniquement sur les parents mais aussi sur la collectivité. La situation de pauvreté de certaines familles, le fait que certains parents s'occupent moins de leurs enfants (abstraction faite des cas de mauvais traitements et de négligence), la myopie d'autres parents quant au rendement des investissements dans le capital humain et l'altruisme (intérêt pour les enfants en général et non pas seulement pour ceux que l'on a) très répandu envers les enfants expliquent pourquoi la société circonscrit les responsabilités parentales et prend à sa charge une partie des investissements dans le capital humain des enfants.

Les lois sur le travail des enfants, le divorce et l'école obligatoire visent à protéger les enfants, la gratuité des services publics d'éducation et de santé et les aides monétaires de l'État

(allocations familiales, assistance sociale) à prévenir ou à atténuer le problème du sous-investissement dans le capital humain des enfants. Dans la mesure où le rendement sur les investissements dans le capital humain est supérieur à celui des investissements dans le capital physique, il y va de l'intérêt bien compris de la collectivité d'investir davantage dans les enfants en échange d'une baisse des transferts futurs. Les adultes qui n'ont pas accumulé de capital humain dans leur enfance sont plus susceptibles de connaître des échecs et d'avoir recours aux programmes de sécurité du revenu. S'ils ont reçu des soins inadéquats et un investissement insuffisant, ils risquent, leur vie durant, d'imposer des coûts externes à la société (soins de santé physique et mentale, services sociaux, coûts publics et privés de protection, coûts judiciaires, etc.). Une intervention collective générale en faveur des enfants paraîtra d'autant plus efficace que les enfants génèrent des externalités, qu'un nombre important de parents ne peuvent pas investir assez dans leurs enfants et que les couples sans enfant ne peuvent pas le faire à leur place. En outre, la transformation d'un enfant en adulte capable de contribuer au développement de la société et d'avoir des enfants à son tour est une entreprise à la fois ambitieuse et incertaine. L'effort à fournir en temps et en ressources matérielles s'étend sur une très longue période. Une intervention collective permet aux parents et aux enfants d'améliorer le partage des risques. Puisque le capital humain ne s'échange pas, les transferts aux enfants permettent non seulement de leur assurer un niveau de vie satisfaisant, mais aussi d'échanger des investissements dans leur capital humain contre les taxes qu'ils paieront plus tard grâce à leur succès professionnel.

De nombreux résultats de recherche étayaient cette argumentation. Haveman et Wolfe (1994, chap. 3) font la synthèse de plus d'une centaine de travaux ² mesurant succès et réalisations en termes de scolarisation (nombre d'années d'études, diplôme d'études secondaires...), de statut de l'activité économique, de stabilité conjugale. Il appert que c'est le contexte familial, plus précisément l'instruction des parents et le statut de leur activité économique, qui a l'influence directe la plus déterminante sur le succès scolaire des enfants. Cependant, ces facteurs expliquent un peu moins de la moitié de la variation observée

² Ils se limitent aux études empiriques récentes, qui reposent sur de vastes banques de microdonnées, des échantillons représentatifs de la population totale et des données longitudinales.

dans les succès des individus, le reste étant dû à des facteurs non observés ou tout simplement à «la chance».

Des travaux basés sur des données longitudinales plus complètes et des techniques d'analyse statistique plus sophistiquées se sont attaqués à l'explication des différences touchant la réussite scolaire, les gains de travail, l'état de pauvreté, le recours aux programmes d'assistance sociale, la maternité précoce et l'instabilité conjugale. La part des facteurs non observés diminue lorsque l'on prend en considération, outre les facteurs mentionnés, «l'exposition» des enfants aux circonstances de leur environnement et les faits marquants de leur vie (rupture familiale, travail de la mère, pauvreté, recours à l'assistance sociale, caractéristiques du quartier). Ces études — en particulier celle de Haveman et Wolfe (1994) et celle de McLanahan et Sandehur (1994) sur l'influence de la composition familiale — montrent que, toutes choses égales (y compris le revenu), l'instruction des parents reste déterminante. La monoparentalité (ou la séparation des parents ou leur remariage), la dépendance à l'égard de l'aide sociale et le fait d'avoir un revenu trop faible par rapport aux besoins de la famille (un état de pauvreté extrême) influencent aussi fortement, et négativement, le succès des enfants. L'élimination de la pauvreté chez les enfants en général a peu d'effets significatifs sur les indicateurs de succès, mais elle a des conséquences importantes et positives pour les enfants à risque, c'est-à-dire placés dans un environnement social et familial défavorable, tels les enfants qui ont été pauvres pendant plus d'un an ou dont les parents sont peu scolarisés ou handicapés. Le fait de ne pas bénéficier de l'aide sociale lorsque l'on est très pauvre («admissible») réduit le succès. On s'aperçoit aussi que le travail de la mère, indépendamment de l'effet de revenu en découlant, influence positivement le succès des enfants. Enfin, c'est principalement le revenu qui explique que les enfants en famille monoparentale réussissent moins que les enfants qui vivent avec leurs deux parents. Mais le niveau de revenu n'est responsable que de la moitié des «désavantages» mesurés par ces indicateurs. L'investissement parental, les activités et les aspirations du parent seul et le milieu de vie de l'enfant sont des facteurs aussi importants que le revenu.

Ces résultats ouvrent la porte à toute une série de questions quand on envisage le bien-être des enfants, en particulier des enfants pauvres, en termes d'investissement (à ce propos, voir Fuchs, 1990, et Haveman et Wolfe, 1993).

Investit-on assez dans les enfants ? Où devrait-on diriger les investissements et vers quels enfants ? Qui devrait investir et combien ? Comment financer les investissements ? Ces questions sont difficiles et complexes. Nous reviendrons sur certaines d'entre elles après le tour d'horizon qui suit.

ÉTAT DES TRANSFORMATIONS FAMILIALES, DES CHARGES PARENTALES, DES REVENUS FAMILIAUX ET DE L'AIDE PUBLIQUE

Données

Il n'existe pas de mesure précise permettant de cerner l'évolution du bien-être socio-économique des enfants. La mesure la plus traditionnelle et la plus immédiate est le revenu familial. Depuis le début des années 1960, Statistique Canada conduit régulièrement des enquêtes sur le revenu des Canadiens grâce auxquelles on peut suivre l'évolution du revenu des différents types de famille et de leurs membres. On peut admettre que la situation économique des enfants épouse celle de leur unité familiale. Nous utiliserons donc les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) que réalise Statistique Canada depuis le début des années 1970. En ce qui concerne sa nature, son univers statistique et les variables qu'elle contient, précisons que cette enquête a été systématiquement la même au fil du temps et que c'est la seule au Canada à fournir, *sur une base individuelle*, des informations sur les revenus et les caractéristiques d'un très vaste échantillon stratifié de familles canadiennes (environ 35 000 ménages, identifiés selon leur province de résidence) représentatives de la population canadienne. Un code de pondération universelle propre à chaque «famille économique» (représentative de son type) permet de faire des analyses socio-économiques sur la quasi-totalité des «unités» ou «familles économiques» canadiennes³. Les «familles économiques» sont, soit des personnes qui vivent seules (ou avec des personnes qui ne leur sont pas apparentées), soit des familles monoparentales, soit des couples époux-épouse — mariés ou non — qui ont ou non des

³ Cette enquête exclut les autochtones des réserves et les personnes qui vivent en institution (hôpitaux, prisons...). Les transferts publics en nature versés aux familles (médicaments gratuits, soins dentaires, logements publics, etc.) ne sont pas comptabilisés, et certains transferts monétaires (par exemple assistance sociale) et certains types de revenus (d'un emploi autonome, d'intérêts ou autres) sont sous-évalués.

enfants (célibataires ou mariés). Les informations portent sur les différents types de revenu (revenu de travail, revenu d'un emploi autonome, revenu de capital, assurance-chômage, allocations familiales, aide sociale...) de chacune des familles économiques, de même que sur leurs impôts directs. L'enquête permet de connaître les activités de travail du chef de famille (par convention, et pour fins de continuité statistique, un homme dans les familles époux-épouse) et de son épouse (dans le cas d'un couple) pour l'année et la semaine de référence (durée du chômage, nombre de semaines travaillées, raisons de l'inactivité, etc.). Enfin, l'enquête fait état des caractéristiques socio-démographiques (âge, instruction, nombre et catégorie d'âge des enfants, occupation des enfants) du chef de famille et de son épouse (s'il y a lieu). Les microdonnées des enquêtes sont disponibles pour les années impaires entre 1973 et 1981, pour l'année 1982 et pour chaque année depuis 1984. La dernière enquête disponible a été réalisée en 1993 et porte sur le revenu des familles en 1992.

L'année 1992 correspond au creux de la plus forte récession de l'après-guerre au Canada. On devra se rappeler que certaines statistiques seront influencées par le choix de cette année, qui est la dernière pour laquelle des microdonnées de revenu sont disponibles.

Modifications de la structure familiale durant les vingt dernières années

Le tableau 1 présente le poids relatif des divers types d'unités familiales au Canada et leur répartition selon l'âge (la génération) du chef de famille, en 1975 et en 1992. Il illustre quelques traits importants des transformations familiales survenues pendant ces dix-sept années. Si certains changements absolus et relatifs traduisent des évolutions «naturelles» (croissance démographique, vieillissement, variations des unités selon le type au cours du cycle de vie des personnes), d'autres reflètent des différences de comportements socio-démographiques entre les générations, dans la vie conjugale et parentale en particulier.

L'importance relative des couples avec enfants a diminué. La proportion globale de chefs de ménage (mariés ou en union de fait) vivant avec des enfants célibataires a en effet reculé de plus de sept points. Elle diminue d'ailleurs à tous les âges, sauf à 70-74 ans (âge du chef); dans les groupes de 25 ans à 39 ans, les

TABLEAU 1 — Répartition en pourcentage des unités familiales selon le genre et selon l'âge du chef de famille en 1975 et en 1992, Canada

Âge du chef de famille	Personnes seules		Couples sans enfants		Couples avec enfants		Familles monoparentales		Autres types de familles économiques		Nombre de cas (milliers)	
	1975	1992	1975	1992	1975	1992	1975	1992	1975	1992	1975	1992
20-24	56,9	63,9	22,7	12,7	13,7	7,9	3,1	7,5	3,6	8,2	846	634
25-29	27,2	40,5	23,2	21,3	41,6	23,6	4,4	9,5	3,5	5,2	1 006	1 097
30-34	16,2	26,9	11,0	12,8	62,8	45,9	5,6	8,9	4,3	5,5	863	1 317
35-39	12,0	22,5	5,0	9,6	70,7	53,0	7,5	10,1	4,8	4,9	737	1 269
40-44	12,0	19,7	6,0	9,8	69,1	54,7	7,7	10,4	5,1	5,4	665	1 232
45-49	14,2	18,7	9,3	12,3	62,9	51,4	7,2	10,1	6,4	7,2	635	1 019
50-54	17,3	19,1	18,6	24,7	49,3	43,6	7,8	6,5	6,9	6,1	640	841
55-59	23,9	26,9	27,8	31,8	35,1	29,1	6,7	6,0	6,5	6,1	530	726
60-64	30,9	30,0	37,3	38,7	20,8	19,1	4,8	4,1	6,2	7,2	539	720
65-69	39,0	34,4	42,1	44,3	10,1	10,7	*	3,4	5,8	7,2	477	661
70-74	44,8	43,3	40,3	39,2	4,9	5,7	*	*	6,2	7,6	440	682
75+	59,1	58,3	26,1	28,1	3,3	2,7	*	*	6,0	7,1	408	736
Nombre de cas ^a	2 185	3 452	1 610	2 336	3 156	3 630	437	833	404	786	7 786	10 934
%	28,1	31,6	20,7	21,4	40,5	33,2	5,6	7,6	5,2	7,2	100,0	100,0
1992/1975		1,58		1,45		1,15		1,91		1,95		1,40

Source : microdonnées de l'EFC (1975 et 1992) et calculs des auteurs.

a. En milliers.

* Effectifs insuffisants pour être statistiquement significatifs.

baisses dépassent même dix-sept points. La chute de la fécondité à partir des années 1970 et le recul de l'âge de la maternité ont contribué à cet état de fait. La proportion de couples sans enfant n'est pas le reflet inversé de cette image dans la mesure où, globalement, elle a augmenté de moins d'un point. De plus, la progression des couples sans enfant dans les groupes de 35 ans à 59 ans (de trois à six points) est passablement inférieure aux diminutions observées pour les couples avec enfants. Autre fait à remarquer, la diminution sensible (dix points) de la proportion de couples sans enfant chez les 20-24 ans.

Ces résultats, ainsi que la progression des familles économiques de type «personnes seules», sont l'expression des changements qui ont touché le mariage, l'union libre et la stabilité des unions. La nuptialité n'a cessé de décroître depuis 1968 malgré l'importance numérique des groupes d'âge les plus «propices» au mariage, mais l'union de fait n'a pas compensé le recul du mariage, et la proportion de jeunes adultes qui ne vivent pas en couple s'est fortement accrue. On a vu progresser tant la proportion de jeunes qui continuent d'habiter chez leurs parents (voir le tableau 2) que la proportion de jeunes qui partent du foyer parental pour aller vivre *seuls ou avec des amis*, cette dernière de façon très sensible chez les 25-29 ans (14 points) et les 30-34 ans (11 points).

La monoparentalité féminine a aussi gagné du terrain, au détriment des couples avec enfants. Les jeunes chefs de famille monoparentale du tableau 1 sont presque tous des femmes. À 20-29 ans, la proportion de mères vivant seules avec des enfants célibataires a doublé entre 1975 et 1992. Par rapport à l'ensemble des chefs de famille de 20-24 ans les mères seules étaient marginales en 1975. En 1992 elles forment 8 % des familles économiques et presque 50 % des familles ayant des enfants célibataires. Il s'agit soit de jeunes femmes séparées ou divorcées, soit de mères célibataires (qui ne se sont jamais mariées). C'est la montée du divorce qui est surtout à l'origine de la progression des familles monoparentales. Le divorce explique de même en partie l'accroissement de la proportion d'hommes et de femmes de 25-49 ans qui vivent seuls. La cohabitation élargit aussi les rangs des mères célibataires, parce que les couples en union de fait ont gagné en fécondité tout en restant plus fragiles.

Le tableau 1 suggère deux observations touchant les enfants. Premièrement, le déclin des familles biparentales provient essentiellement de la perte d'attrait de la vie conjugale assortie

du projet immédiat d'avoir un enfant. Les deux plus jeunes générations de 1975 et de 1992 illustrent bien ce fait : si les chefs de «famille» de 25-29 ans et de 30-34 ans en 1992 avaient eu en moyenne les mêmes expériences de vie conjugale et parentale que ceux des mêmes groupes d'âge en 1975, 42 % et 63 % d'entre eux respectivement auraient été chefs de famille biparentale en 1992, toutes choses égales par ailleurs (par exemple le calendrier des naissances); ils ne sont que 24 % et 46 % dans cette situation en 1992. Les différences de seize et dix-sept points s'expliquent respectivement (et par ordre d'importance) par la progression relative des ménages constitués de personnes seules et par la variation de l'importance des couples sans enfant, des familles monoparentales et des autres types de familles. Deuxièmement, tandis que les couples des plus jeunes générations entrent plus tard dans la vie parentale, l'expérience de la monoparentalité se fait plus tôt dans les générations. Ces changements ont des conséquences opposées pour le bien-être économique des enfants. Cette dernière observation rejoint d'autres analyses — fondées sur les données rétrospectives de l'Enquête sur la famille de Statistique Canada — montrant qu'après 1975 un grand nombre de parents ont passé un certain temps en famille monoparentale (Le Bourdais et al., 1994) et que de tels épisodes surviennent plus tôt dans le cycle de vie (Marcil-Gratton 1993). Cela pose la question de savoir si la hausse de la monoparentalité provient d'une augmentation de la durée de ces épisodes ou d'entrées et sorties plus fréquentes mais accompagnées d'un raccourcissement des épisodes. Si la deuxième explication dominait, les enfants pourraient être plus touchés, dans la mesure où ils s'adaptent mal à de tels changements de leur environnement familial.

Responsabilités parentales au Canada

Le tableau 2 présente la répartition des enfants par groupe d'âge et selon l'âge du chef de famille ainsi que la proportion de ceux qui vivent dans une famille monoparentale, pour les années 1975 et 1992. On constate sans surprise que les familles biparentales ont en moyenne moins d'enfants, soit 1,87 en 1992 contre 2,25 en 1975; les familles monoparentales sont passées quant à elles de 1,69 à 1,56. Cela contribue, avec la baisse du nombre de couple avec enfants, à réduire le poids relatif des enfants dans la population. Néanmoins, le défi parental est tout aussi présent en termes absolus pour la société

canadienne, car le nombre d'enfants est sensiblement le même en 1992 qu'en 1975. De plus, au sein des 17 ans et moins, il existe un bloc d'enfants «jeunes» (11 ans et moins) qui s'est accru depuis 1975, passant de 64 % à 68 %. On compte un peu plus d'enfants de 0-7 ans en 1992 qu'en 1975, soit environ 2,7 millions, dont près de 84 % vivent en famille biparentale (92 % en 1975) et le reste en famille monoparentale. L'EFC ne permet pas de faire la distinction entre les enfants qui vivent avec leurs parents naturels et ceux qui vivent en famille recomposée. Par ailleurs, on remarque une progression importante (21 % entre 1975 et 1992) des enfants célibataires de 18-21 ans vivant au sein de leur famille.

Trois autres constats se dégagent. Le premier a trait au déplacement de la concentration des effectifs de jeunes enfants (0-7, 7-11 et 12-15 ans) vers des familles plus âgées : ainsi, en 1992, 60 % des enfants de 0-7 ans vivent dans une famille dont le chef a entre 30 ans et 39 ans, contre 49 % en 1975. Alors que 36 % des enfants de 0-7 ans vivaient au sein de familles dont le chef avait 29 ans ou moins en 1975, ils sont 24 % dans le même cas en 1992. Le deuxième constat est parallèle au premier. Le nombre et la proportion de jeunes enfants vivant en famille monoparentale ont beaucoup augmenté : en 1992, environ 864 000 enfants de 0-17 ans (près de la moitié ont entre 0 an et 7 ans et le quart entre 7 ans et 11 ans) vivent dans une famille monoparentale, qui est dirigée par la mère dans près de 90 % des cas. Comme il y a moins de jeunes enfants dans les «jeunes» familles (selon l'âge du chef), les proportions des plus jeunes enfants vivant seuls avec un très jeune parent ont doublé entre 1975 et 1992 pour les chefs féminins de moins de 40 ans environ. Enfin, la hausse de la proportion de grands enfants (18-21 ans) traduit en partie le report de l'entrée dans la vie active et dans la vie conjugale et parentale. Elle implique que la période pendant laquelle l'enfant est à la charge de ses parents s'allonge. Comme la généralisation de l'enseignement s'est poursuivie jusqu'à saturation pour les enfants de 16-17 ans dans les années 1970 et 1980, elle touche la tranche d'âge des 18-21 ans dans les années 1980 avec le prolongement de la durée des études.

TABLEAU 2 — Nombre et répartition des enfants selon leur âge et selon l'âge du chef de famille, et pourcentage d'enfants en famille monoparentale à chef féminin (FMCF), Canada, 1975 et 1992

Enfants : ≤21 ans		0-7 ans		7-11 ans		12-15 ans		16-17 ans		18-21 ans		Nombre moyen	% enfants en FMCf
Âge du chef de famille	%	000	%	000	%	000	%	000	%	000	%		
1975													
20-24 ans	225	3	193	8	*	*	*	*	*	*	*	1,39	16
25-29	822	10	701	28	101	*	*	*	*	*	*	1,69	10
30-34	1 323	16	790	31	429	21	5	*	*	*	*	2,13	8
35-39	1 585	20	466	18	669	30	89	5	*	23	2	2,61	9
40-44	1 506	19	201	8	413	20	403	23	83	156	16	2,81	8
45-49	1 219	15	103	4	249	12	506	28	230	268	27	2,62	8
50-54	798	9	37	1	121	6	384	21	215	254	26	2,17	10
55-59	376	5	*	37	43	2	231	13	156	81	15	1,85	11
60-64	172	2	*	*	*	34	97	5	32	4	8	1,60	9
65-69	62	1	*	*	*	*	2	*	*	*	*	*	*
70-74	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Total	8 126	100	2 519	100	2 031	100	1 788	100	813	100	975	2,25	9 [1,69] a
1992													
20-24 ans	170	2	141	5	*	*	*	*	*	*	*	1,38	41
25-29	627	8	499	19	106	6	*	*	*	*	*	1,61	26
30-34	1 477	19	966	36	375	20	103	7	*	*	*	1,90	15
35-39	1 766	22	643	24	623	33	347	24	18	3	59	2,12	14
40-44	1 731	22	286	4	468	25	520	37	93	13	215	2,06	12
45-49	1 179	15	98	1	169	9	303	21	242	34	394	1,87	11
50-54	535	7	*	*	50	3	108	8	214	30	253	1,56	8
55-59	221	3	*	*	*	*	33	2	95	13	108	1,44	9
60-64	92	1	*	*	*	*	*	36	5	41	3	1,27	6
65-69	42	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	1,27	*
70-74	29	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Total	7 890	100	2 683	100	1 894	100	1 420	100	710	100	1 184	1,87	14 [1,35] a
1992/1975	0,97		1,07		0,93		0,79		0,87		1,21		1,56

Source : microdonnées de l'ÉFC (1975 et 1992) et calculs des auteurs.

a. Nombre moyen d'enfants.

* Effectifs insuffisants pour être statistiquement significatifs.

Évolution du revenu disponible des familles avec enfants célibataires

Le tableau 3 présente le revenu familial moyen après impôts personnels des familles biparentales ou monoparentales à chef féminin ayant un ou des enfants célibataires de 21 ans ou moins, selon l'âge du chef de famille en 1975 et en 1992. Les revenus, exprimés en dollars constants de 1986, permettent de comparer l'évolution de la situation économique des familles. Le revenu après impôts (qui ne tient pas compte des impôts indirects) est un bon indicateur de la marge de manœuvre financière des familles car il tient compte du fardeau fiscal direct et des transferts (crédits d'impôt remboursables) monétaires publics perçus par l'unité familiale, impôts déduits.

Le revenu moyen des plus jeunes familles biparentales a connu une progression importante. La hausse du revenu réel après impôt se situe entre 2 % et 3 % par année pour la période, si on suppose qu'en 1992 les couples ont le même nombre d'enfants qu'en 1975 et que les couples qui ont différé le moment d'avoir des enfants (à cause de leurs études, de leur carrière etc.) et n'apparaissaient pas comme parents en 1975 ont eu des revenus comparables à ceux de leur génération qui en 1975 avaient déjà un ou plusieurs enfants. On doit de même faire l'hypothèse que la mortalité, les ruptures d'union et les migrations n'ont pas joué. Ce n'est pas le cas, et il est difficile d'expliquer pourquoi ceux qui ont eu un enfant ou deux de plus ont connu une hausse de revenu encore supérieure. Ainsi, en 1975, le revenu moyen d'un couple ayant un enfant était de 22 457 dollars dans la catégorie chef âgé de moins de 24 ans; en 1992, pour les chefs de 35-39 ans, le revenu moyen du couple était de 34 900 dollars si ce couple avait un seul enfant et de 38 276 dollars s'il en avait deux.

À nombre d'enfants et âge du chef constants, la comparaison des familles biparentales en 1975 et en 1992 fait ressortir qu'en moyenne, sur la base du revenu après impôt, la situation économique de leurs enfants se serait plutôt améliorée, pour plusieurs raisons. Premièrement, à âge du chef égal, la plupart des familles disposent de ressources financières plus élevées. Certes, la situation de départ des familles est parfois plus difficile en 1992 qu'en 1975 : c'est le cas pour les familles formées d'un couple et d'un enfant dans la catégorie chef âgé de 20-24 ans et pour les familles comprenant un couple et trois enfants dans la catégorie chef âgé de 25-29 ans. Cependant, le

TABLEAU 3 — Revenu après impôts personnels des couples et des familles monoparentales à chef féminin et effectifs (en milliers) selon l'âge du chef de famille, en dollars de 1986, Canada, 1975 et 1992

Âge du chef de famille	Couples 1 enfant			Couples 2 enfants			Couples 3 enfants et plus			Familles monoparentales		
	N (000)	Revenu après impôt	Taux de croissance ^a	N (000)	Revenu après impôt	Taux de croissance ^a	N (000)	Revenu après impôt	Taux de croissance ^a	N (000)	Revenu après impôt	Taux de croissance ^a
20-24	1975 80	22 457		32	22 646		*	*		26	8 647	
1992	37	20 379	-9,7	*	*		*	*		48	9 864	13,2
25-29	1975 199	28 798		172	28 601		48	28 546		44	11 456	
1992	142	28 276	-1,8	89	28 757	0,5	28	26 433	-7,7	104	13 140	13,7
30-34	1975 137	31 608		257	32 649		149	30 094		48	13 488	
1992	199	35 157	10,6	292	33 448	2,4	113	32 499	7,7	118	15 110	11,4
35-39	1975 67	33 559		214	34 798		241	35 198		56	16 895	
1992	151	34 900	3,9	328	38 276	9,5	192	36 357	3,2	128	18 828	10,8
40-44	1975 60	34 208		154	37 098		245	39 753		51	22 553	
1992	168	37 611	9,5	324	40 951	9,9	179	39 530	-0,6	128	21 785	-3,56
45-49	1975 86	39 010		130	40 865		176	41 749		46	24 567	4,2
1992	180	41 849	7,0	216	44 830	9,3	100	47 876	13,7	102	25 585	4,1
50-54	1975 113	40 167		88	40 812		95	43 228		50	23 430	
1992	164	43 687	8,4	91	43 302	5,9	32	46 734	7,8	55	26 638	8,1
55-59	1975 76	39 926		50	40 269		32	42 461		36	25 465	
1992	82	40 989	2,6	*	*		*	*		43	26 486	3,9
60-64	1975 52	33 200		*	*		*	*		26	23 092	16,1
1992	13	43 707	27,5	*	*		*	*		30	23 446	1,5
			11,4									-4,6

Source : microdonnées de l'EFC (1975 et 1992) et calculs des auteurs.

a. Première colonne : logarithme naturel du revenu en 1992 moins logarithme naturel du revenu en 1975. Deuxième colonne : logarithme naturel du revenu à 35-39 ans (40-44 ans, etc.) en 1992 moins logarithme naturel du revenu à 20-24 ans (25-29 ans, etc.) en 1975.

* Effectifs insuffisants pour être statistiquement significatifs.

nombre de familles formées d'un jeune couple et d'un ou plusieurs enfants a considérablement diminué ⁴. Deuxièmement, on a vu que les enfants des générations plus récentes, notamment les plus jeunes, ont des parents plus âgés que les enfants des générations précédentes. Il s'ensuit que, comparativement aux enfants de 1975, les enfants de 1992 vivent en moyenne au sein de couples qui ont niveau de vie supérieur, car ils sont nés de parents plus âgés. Troisièmement, puisque la taille moyenne des familles est moins élevée dans les plus jeunes générations, les ratios entre les revenus et les besoins sont plus élevés pour ces dernières.

Le tableau des profils de revenu fait ressortir qu'il faut évaluer la situation économique des familles en référence à leur cycle de vie pour apprécier plus justement l'évolution de leur capacité d'assumer le fardeau financier inhérent aux responsabilités parentales. De ce point de vue, il est clair que les générations plus âgées de parents ont constamment vu croître leurs ressources monétaires au cours de leur vie. En particulier, en 1992, les familles qui ont à peu près fini d'élever leurs enfants — bien qu'elles soient susceptibles d'aider financièrement ceux qui ont quitté le foyer — bénéficient de revenus disponibles relativement importants. Quant aux familles plus jeunes, il est difficile de prévoir leur situation à venir. On sait cependant (données non présentées) que leur revenu disponible n'a guère ou pas progressé ces dernières années (1988-1992).

Ces profils de revenus familiaux indiquent que l'exercice des responsabilités parentales se fait dans des conditions de revenu disponible qui changent durant le cycle de vie des parents. Ils ne permettent pas de dire si les enfants d'aujourd'hui jouissent de plus, autant ou moins de bien-être que ceux d'hier. D'une part, le revenu n'est que l'une des ressources consacrées aux enfants, avec le temps parental et les biens et services publics (par exemple santé, éducation). D'autre part, l'évolution de certains comportements des familles rend difficiles les comparaisons en matière de bien-être. Le revenu disponible des plus jeunes familles de 1992 est le résultat d'un accroissement de l'effort de travail des mères, qui participent beaucoup plus au marché du travail qu'en 1975 (voir plus bas). C'est pourquoi le temps parental potentiellement disponible pour les enfants a diminué, toutes choses égales par ailleurs. Il

⁴ Au Canada, le nombre de couples ayant plus d'un enfant et un chef âgé de 20 ans à 24 ans est trop faible pour être statistiquement significatif.

est possible que les pères consacrent plus de temps aux responsabilités parentales. Mais il n'existe pas de preuves empiriques permettant de déceler cette tendance ou encore de soutenir que les parents consacrent autant de temps à leurs enfants après avoir réorganisé leur temps entre les activités de travail, de loisir et de production domestique autres que les activités consacrées au soin des enfants. Évidemment, le nombre d'enfants a diminué (manifestement, en moyenne, les plus jeunes générations de parents décident d'en avoir moins) et les parents peuvent maintenir ou accroître le temps parental consacré à chacun.

La situation de revenu des enfants vivant en famille mono-parentale oblige à nuancer un portrait plutôt encourageant jusqu'ici. Nous avons vu que beaucoup plus d'enfants vivaient cette situation en 1992 qu'en 1975. Bien que le revenu moyen après impôt de ces familles ait progressé, les ressources financières dont elles disposent restent fort modestes par rapport à celles des couples avec enfants. Il y a une césure dans les profils de revenu des femmes chefs de famille : leur revenu est faible et évolue peu jusqu'à la trentaine puis connaît une progression certaine, plus ou moins importante selon l'âge. Cette évolution peut s'expliquer par les constats suivants. La plus grande partie du revenu des jeunes mères seules (si, arbitrairement, l'on adopte 29 ans comme âge charnière) provient des transferts publics, en particulier de l'assistance sociale (données non présentées). Avec le temps, la part des transferts dans le revenu total s'est accrue et elle est devenue d'autant plus grande que les mères seules sont jeunes. Les transferts se sont substitués à des revenus de travail plus faibles. Ils représentent aussi une proportion importante du revenu des familles plus âgées (chefs de 30-49 ans), mais associés aux programmes d'assurance-chômage et d'aide à l'enfance (allocations familiales et crédits d'impôt pour enfants), car les transferts moyens dont bénéficient ces familles ont plutôt baissé entre 1975 et 1992. La hausse moyenne de leur revenu provient essentiellement de meilleurs gains de travail, associés à une participation plus forte au marché du travail.

Enfin, les femmes qui vivent l'expérience de la monoparentalité en 1992 ont en moyenne moins d'enfants et participent moins au marché du travail (voir plus bas), et devraient donc en principe avoir plus de temps disponible.

Participation des mères au marché du travail

Un des changements les plus marquants à avoir influencé les comportements familiaux au cours des vingt dernières années est la modification radicale de l'organisation du temps des femmes qui ont des enfants. Les tableaux 4 et 5 permettent de mesurer les proportions de mères mariées et de femmes chefs de famille monoparentale qui ont et qui n'ont pas d'activité de travail rémunéré au cours de la période. Le taux croît fortement chez les femmes mariées dans tous les groupes d'âge. On assiste à une vigoureuse progression du travail chez les femmes mariées qui ont un enfant de sept ans et moins : dans la catégorie 20-24 ans, presque la moitié d'entre elles travaillaient à temps plein en 1992 alors qu'en 1975 plus de la moitié des femmes ne travaillaient pas. En l'espace de 17 ans, le nombre de ces femmes qui travaillent à temps plein ou à temps partiel est devenu tel que les mères au foyer sont désormais minoritaires. Les facteurs de cette progression du travail marchand sont mal connus. Selon Dooley (1994), à peine 30 % de l'évolution 1973-1988 du taux d'emploi des femmes mariées peut s'expliquer par des variables observables telles que le niveau de scolarité, le nombre et l'âge des enfants ou l'âge de la mère.

Ces changements confirment ce qu'on sait de la relation entre la taille des familles (la fécondité) et l'investissement dans le capital humain des enfants (Becker, 1981; Cigno, 1991). La hausse du coût d'option du temps des femmes découle de la hausse des salaires réels offerts sur le marché ainsi que d'une scolarisation accrue, dont le rendement sur le marché du travail tend à augmenter avec l'expérience de travail. Ces transformations modifient deux des trois composantes du coût d'option associé au fait d'avoir un (autre) enfant, soit le coût d'option des gains de travail que sacrifie la mère en se retirant du marché du travail pour une période plus ou moins longue et la perte de la possibilité d'accumuler un capital humain (de l'expérience de travail). Elles augmentent le coût d'avoir un enfant et modifient le prix relatif de la «quantité» et de la «qualité» (de vie) des enfants favorisant l'accroissement des investissements dans le capital humain par enfant. Des salaires plus élevés procurent des revenus plus élevés qui seront «partagés» avec les enfants et ils signifient que les parents pourront dépenser plus pour chaque enfant. Les dépenses directes, abstraction faite des subventions publiques, sont la troisième composante du coût d'option d'un enfant. La hausse du coût d'un enfant, si on suppose constantes les préfé-

TABLEAU 4 — Répartition selon le genre de participation au marché du travail (en pourcentage) et gains de travail annuels moyens (en dollars de 1986) des femmes mariées, selon leur âge et selon l'âge des enfants, Canada, 1975 et 1992

Âge des épouses		Travail à temps plein		Travail à temps partiel		Non-participation au marché du travail		Gains de travail annuels moyens ^a		Taux de croissance ^b
1975	1992	1975	1992	1975	1992	1975	1992	1975	1992	
Au moins un enfant de 17 ans ou moins										
55-59		21,4		13,6		64,9		3 814		
50-54		25,4		13,1		61,4		4 372		
45-49		29,5		16,3		54,2		6 023		
40-44	57-59	34,3	*	14,9	*	50,8	*	6 051	*	38
35-39	52-56	32,8	39,8	17,4	21,7	49,8	39,3	6 059	8 896	90
30-34	47-51	31,9	52,0	16,8	21,9	51,3	28,2	5 567	13 675	103
25-29	42-46	35,6	56,9	14,5	22,9	49,9	21,1	5 107	14 307	132
20-24	37-41	34,3	53,9	13,0	24,0	52,7	22,1	3 641	13 739	75
	32-36		51,0		25,6		23,4		11 876	66
	26-31		53,9		20,1		26,1		9 836	48
	20-25		48,4		19,4		32,2		5 927	
Au moins un enfant de 7 ans ou moins										
55-59		*		*		*		*		
50-54		*		*		*		*		
45-49		13,8		8,6		77,6		2 369		
40-44	57-59	19,5	*	14,1	*	66,4	*	3 937	*	
35-39	52-56	24,2	*	13,9	*	62,0	*	4 231	*	
30-34	47-51	28,0	*	15,0	*	57,1	*	4 807	*	
25-29	42-46	34,7	39,9	14,1	22,3	51,2	37,8	4 984	11 715	85
20-24	37-41	34,4	48,7	12,8	22,9	52,8	28,4	3 595	13 871	135
	32-36		46,1		27,4		26,3		12 118	92
	26-31		52,9		19,8		27,3		9 798	67
	20-25		47,6		19,6		32,8		5 895	49

Source : microdonnées de l'EFC (1975 et 1992) et calculs des auteurs.

a. Le calcul inclut le gain nul des femmes qui ne travaillent pas.

b. Première colonne : logarithme naturel du revenu à 52-56 ans (47-51 ans, etc.) en 1992 moins logarithme naturel du revenu à 35-39 ans (30-34 ans, etc.) en 1975. Deuxième colonne : logarithme naturel du revenu à 20-25 ans (26-31 ans, etc.) en 1992 moins logarithme naturel du revenu à 20-24 ans (25-29 ans, etc.) en 1975.

* Effectifs insuffisants pour être statistiquement significatifs.

rences pour les enfants et les subventions publiques, entraîne une réduction de la fécondité, qui à son tour réduit le coût d'option du capital humain puis augmente les investissements dans le capital humain par enfant et plus encore le coût d'option d'un enfant. S'ensuit un processus cumulatif qui favorise l'investissement dans le capital humain et réduit encore plus la fécondité. Les revenus de travail permettent d'acheter des services de garde qui se substituent à une partie du temps parental nécessaire aux enfants et dont le prix a un effet analogue à celui d'une taxe sur le salaire; le taux de subvention des frais de garde influence aussi l'offre de travail ⁵.

La dernière colonne du tableau 4 présente les gains annuels moyens de travail des femmes (y compris le gain nul des femmes qui ne travaillent pas) ainsi que les taux de croissance des gains selon les générations (différence entre les logarithmes naturels des moyennes). Les gains moyens enregistrent de fortes hausses réelles pour les mêmes générations ⁶. Entre les générations, au même âge, les différences entre les gains moyens sont aussi importantes; elles sont plus marquées pour les générations de 32 ans à 46 ans. Ces hausses sont différenciées selon le profil de gains auquel on peut s'attendre le long du cycle de vie professionnelle. Les différences dans les taux de croissance des salaires reflètent évidemment en grande partie l'augmentation du nombre d'heures travaillées. La contribution des femmes au revenu familial a donc été extrêmement importante durant la période.

Le tableau 5 présente les mêmes informations que le tableau 4, pour les mères chefs de famille monoparentale. La différence principale entre ces femmes et les femmes qui ont un conjoint et des enfants est l'évolution inverse de leur participation au marché du travail. Dans l'étude qu'il consacre à cette évolution, Dooley (1994) résume ses résultats par l'idée de la

⁵ Les interactions sont plus complexes (voir Ermisch, 1989). Le niveau des subventions et la couverture des frais de garde peuvent influencer le mode de participation au marché du travail. La situation de la Suède, où la participation des femmes mariées au marché du travail est importante mais prend surtout la forme du travail à temps partiel, contraste avec la situation qui prévaut en Amérique du Nord, où les femmes mariées qui ont des enfants travaillent tout autant, mais le plus souvent à temps plein, et bénéficient de subventions moindres pour les frais de garde.

⁶ Mais il faut noter qu'en 15 ans la composition des générations de femmes chefs de famille monoparentale a pu varier considérablement, de sorte qu'on ne sait pas quelle proportion de celles qui ont ce statut en 1992 l'avaient également en 1975.

TABLEAU 5 — Répartition selon le genre de participation au marché du travail (en pourcentage) et gains de travail annuels moyens (en dollars de 1986) des femmes chefs de famille monoparentale, selon leur âge et selon l'âge des enfants, Canada, 1975 et 1992

Âge des mères		Travail à temps plein		Travail à temps partiel		Non-participation au marché du travail		Gains de travail annuels moyens ^a		Taux de croissance ^b
1975	1992	1975	1992	1975	1992	1975	1992	1975	1992	
Au moins un enfant de 17 ans ou moins										
55-59	*			*		*		*		
50-54	40,8			10,7		48,5		7 175		
45-49	47,8			12,3		39,0		8 334		
40-44	55,5	*		9,5	*	35,0	*	10 045	*	
35-39	57,6	*		8,4	*	34,0	*	9 192	*	
30-34	60,8	62,5		6,0	18,8	33,2	18,7	8 299	16 232	67 82
25-29	46,5	62,3		11,9	14,3	41,7	23,4	6 329	17 009	99 86
20-24	44,9	60,3		4,7	15,2	50,4	24,5	5 254	13 408	94 28
		51,1			11,9		37,0		10 725	15
		33,3			17,0		49,7		6 060	-4
		28,0			13,1		58,9		3 751	-34
Au moins un enfant de 7 ans ou moins										
55-59	*			*		*		*		
50-54	*			*		*		*		
45-49	*			*		*		*		
40-44	*			*	*	*	*	*	*	
35-39	38,0	*		9,0	*	51,0	*	*	*	
30-34	*	*		*	*	*	*	*	*	
25-29	43,2	*		13,8	*	45,0	*	5 375	*	
20-24	38,0	*		4,0	*	58,0	*	3 796	*	
		42,0			11,4		47,0		8 699	
		29,0			15,3		56,0		5 415	1
		22,1			11,0		66,0		2 240	-53

Source : microdonnées de l'EFC (1975 et 1992) et calculs des auteurs.

a. Le calcul inclut le gain nul des femmes qui ne travaillent pas.

b. Première colonne : logarithme naturel du revenu à 52-56 ans (47-51 ans, etc.) en 1992 moins logarithme naturel du revenu à 35-39 ans (30-34 ans, etc.) en 1975. Deuxième colonne : logarithme naturel du revenu à 20-25 ans (26-31 ans, etc.) en 1992 moins logarithme naturel du revenu à 20-24 ans (25-29 ans, etc.) en 1975.

* Effectifs insuffisants pour être statistiquement significatifs.

convergence des taux d'emploi des femmes mariées et des mères seules. Les plus vieilles générations de mères seules de 1975 et celles de 1992 ont, en moyenne, participé au marché du travail plus que les autres femmes qui ont un conjoint. Par contre, on constate en 1992 pour les jeunes mères seules (36 ans et moins) une baisse de la participation au marché du travail par rapport aux femmes qui étaient du même âge et dans la même situation en 1975. En 1992, le taux de non-participation au marché du travail atteint en moyenne, pour ces femmes, presque le double de celui des femmes qui ont un conjoint. Ce sont les plus jeunes femmes qui, en moyenne, participaient le plus au marché du travail en 1975. En 1992, c'est le groupe qui y participe le moins. Au fil du temps, les mères de jeunes enfants (de 7 ans et moins) qui se sont trouvées en situation de monoparentalité sont devenues de plus en plus isolées du marché du travail, par choix (elles avaient la possibilité d'opter pour un autre revenu, fiable et indexé au coût de la vie, comme celui que procurent l'assistance sociale et les autres aides publiques) ou par contrainte (manque de qualification professionnelle, inexpérience du marché du travail, possibilités de salaire inférieures aux prestations de la sécurité du revenu). En 1975 les revenus moyens de travail des mères seules sont supérieurs à ceux des femmes mariées, ce qui traduit leur plus grande participation au marché du travail. Ces revenus ont augmenté en termes réels. Mais la hausse n'a pas été aussi rapide qu'entre 1975 et 1992 pour les diverses générations de femmes mariées. Les jeunes mères seules gagnaient plus en moyenne que les jeunes mères mariées en 1975; la situation s'est retournée au point qu'en 1992 les mères seules de 29 ans et moins retirent moins de leurs activités de travail que les mères seules de 1975.

Transformations du soutien public

Le revenu disponible des familles est influencé par les transferts monétaires publics et l'impôt personnel lorsque ceux-ci tiennent compte des enfants à charge. De plus, les transferts en nature tels que la santé et l'éducation contribuent au bien-être des enfants et peuvent être considérés comme des dépenses d'investissement dans leur capital humain.

Pour les transferts en nature, il y a peu à dire car, selon les preuves empiriques disponibles, ils ont plutôt augmenté en termes réels au cours des deux dernières décennies. C'est le cas dans le secteur de la santé, où les dépenses publiques ont crû et

où la «gratuité» des services n'a pas subi de modifications notables. On peut facilement soutenir que les familles et leurs enfants ont reçu leur part de l'effort collectif supplémentaire fait dans ce domaine. En éducation, les dépenses réelles par étudiant et en proportion du produit intérieur brut (PIB) ont augmenté, tant au Canada qu'au Québec (ministère de l'Éducation, 1994), et des modifications importantes se sont produites. L'enseignement pré-scolaire s'est développé un peu. Dans toutes les provinces canadiennes, les enfants de cinq ans sont accueillis par le secteur public d'enseignement selon le modèle typique suivant : une demi-journée (en général trois heures), cinq jours par semaine, avec services de garde plus ou moins importants, en général payés par les parents. Pour certains enfants de milieux défavorisés, l'enseignement peut s'étendre sur la journée et parfois accueillir des enfants moins âgés. La garde des enfants de moins de cinq ans relève des parents, qui peuvent avoir recours à des services payants partiellement subventionnés par l'État; une partie de la subvention est versée aux parents considérés comme plus démunis. Par contre, les subventions au secteur de l'enseignement post-secondaire ont connu une croissance telle que le Canada est, parmi les pays développés, celui qui consacre à ce poste la plus forte proportion de son PIB, soit 2,6 % en 1991 (voir Canada, 1994d). Les fonds publics représentent 85 % des sommes dépensées à ce titre. En moyenne, les pays de l'Europe du Nord consacrent 1,5 % de leur PIB à l'enseignement post-secondaire (la presque-totalité des sommes proviennent de l'État) et les États-unis 2,4 % (dont environ 60 % de fonds publics).

Les microdonnées de l'EFC ne permettent pas de calculer la valeur et l'évolution des aides publiques directes aux familles ayant des enfants à charge, à cause de la diversité des programmes et de leurs modalités d'application : les allocations familiales sont imposables, mais les exemptions fiscales ou les crédits d'impôt non remboursables diminuent le revenu imposable. Il faudrait recourir à un algorithme complexe pour évaluer la part de la variation du revenu disponible des familles qui est imputable à la présence des enfants, en faisant l'hypothèse que les comportements de fécondité et de travail n'ont pas changé. Le tableau 6 fournit plutôt une estimation de la valeur nette des dépenses publique au titre de l'aide aux familles, pour diverses années. Ces chiffres permettent de cerner les effets des nombreuses transformations du régime (voir à ce propos Lefebvre et al., 1994a et 1994b).

TABLEAU 6 — Estimation des dépenses effectuées par les gouvernements pour le soutien des familles avec enfants, en millions de dollars, 1974, 1984, 1992, 1993

Types de mesures et dépenses	Gouvernement fédéral ^a				Gouv. du Québec
	1974	1984	1992	1993	1992
<i>Prestations monétaires et avantages fiscaux</i>					
1. Allocations familiales					
Brutes	1 824	2 360	2 821	—	558 ^b
Après impôt (fédéral et provincial)	1 496	1 734	1 630	—	558
2. Exemption fiscale, crédit d'impôt non remboursable pour enfant à charge	964	1 196	600	—	813 ^c
3. Crédit d'impôt remboursable pour enfant à charge	—	1 325	2 215	—	—
4. Prestation fiscale pour enfant à charge	—	—	—	4 950	—
Total, 1, 2, 3, 4	2 460	4 255	4 445	4 950	1 371
Total en dollars de 1986	5 758	4 606	3 463	3 796	1 756
Nombre de familles (000)	3 637	3637	3759	3840	965
Nombre d'enfants (0-17 ans) (000)	7 344	6622	6821	6950	1663
Soutien par enfant en dollars	335	642	652	712	1056
Soutien par enfant en dollars de 1986	831	695	508	546	1353
Valeur du soutien par enfant pour l'année 1974 en dollars de 1986	335	768	1064	1084	152 ^d
<i>Autres postes de dépenses pour mémoire</i>					
1. Exempt. fiscale, cr. d'impôt non rembours. pour enfant à charge d'une f. monop.	n. d.	n. d.	565 ^c	n. d.	51 ^{c, e}
2. Déduction fiscale pour frais de garde	29	n. d.	505 ^c	n. d.	77 ^c
3. Assur.-chômage (maternité, adoption, congé parental)	81	399	1 332	1 305	—
Naissances (000)	359	377	404	401	96
4. Réduction d'impôt à l'égard de la famille	—	—	—	—	304 ^c
5. Allocation de maternité	—	—	—	—	11
6. Retrait préventif de la travail. enceinte	—	—	—	—	77

Sources : Pour les allocations familiales brutes fédérales et le nombre d'enfants et de familles, ministère de la Santé et du Bien-être social. Pour les allocations familiales nettes et l'évaluation des dépenses fiscales : 1974 : Conseil national du bien-être social, *Le Régime caché d'assistance publique du Canada*; 1984 : ministère de la Santé et du Bien-être social, *Prestations aux enfants et aux personnes âgées*, document d'étude, janvier 1985; 1992 : St-Hilaire, 1995. Pour la prestation fiscale fédérale, Canada, 1995b. Pour les programmes québécois : Jean-Pierre Simard, *Mesures d'aide à la famille*, Ministère de la Sécurité du revenu, 1994. Pour l'assurance-chômage, Statistique Canada, *Statistiques de l'assurance-chômage*, no 73-001 au catalogue. Pour les naissances, *Id.*, *Rapport sur l'état de la population au Canada*, no 91-209 au catalogue; et calculs des auteurs.

a. Compte tenu de la fiscalité provinciale.

b. Allocations familiales, allocations jeunes enfants et allocations de naissance.

c. Pour l'année 1991.

d. Valeur des allocations familiales excluant l'exemption fiscale pour enfants, qui en 1974 ne s'appliquait qu'aux enfants de 16 ans et plus.

e. Crédit non remboursable pour famille monoparentale.

La première partie du tableau présente les principales prestations monétaires et les avantages fiscaux liés aux enfants à charge. Leur valeur réelle en dollars de 1986 est tombée de 43 % entre 1974 et 1992 à la suite d'une série de modifications apportées aux programmes (suspension ou gel de l'indexation des allocations familiales et des aides de nature fiscale, réduction du niveau des aides, etc.). La prestation fiscale fédérale instituée en 1993 donne l'impression que la politique d'aide connaît un retournement. Il n'en est rien, car ses dispositions et sa philosophie sont très différentes de celles qui accompagnaient les programmes en place au début des années 1970. L'aide publique est maintenant fortement liée au revenu de la famille, et les familles dont le revenu familial dépasse le plafond déterminé par les paramètres du programme n'y ont pas droit. En 1974, les allocations familiales étaient versées à toutes les familles et les exemptions fiscales profitaient à toutes celles qui avaient un revenu imposable, la fiscalité personnelle directe modulant l'aide nette en fonction du revenu. Le premier effet de ces changements est que près de 20 % des familles qui ont des enfants de 0-17 ans ne reçoivent plus d'aide (Canada, 1994b). Avant 1993, toutes les familles bénéficiaient d'une aide publique, dont la valeur était cependant devenue assez symbolique pour les familles à revenu élevé, avec l'accentuation de la sélectivité. L'indexation partielle de la prestation fiscale fédérale pour enfants fera en sorte qu'à moyen terme de moins en moins de familles la recevront (voir Kesselman, 1993).

La deuxième partie du tableau 6 montre, en rapportant les aides monétaires au nombre d'enfants de 0-17 ans, la diminution de la valeur réelle de l'aide publique par enfant et l'ampleur des «économies» résultant des modifications apportées aux programmes entre 1974 et 1993. En 1993, si l'aide nette par enfant était restée au même niveau qu'en 1974 tout en conservant son pouvoir d'achat en dollars de 1986, elle aurait été de 1084 dollars par enfant plutôt que de 546 dollars, soit environ 3,7 milliards de dollars de plus que les 4,9 milliards versés au titre de la prestation fiscale. Cette estimation serait plus élevée si on tenait compte de la hausse des taux marginaux de taxation entre 1974 et 1993; elle fait aussi abstraction du fait que certaines familles à faible revenu (qui n'ont pas de revenu imposable) bénéficient en 1993 d'une aide un peu plus importante qu'en 1974 (soit 1020 dollars par enfant contre 776, en dollars de 1986).

La dernière partie du tableau 6 rappelle l'existence d'autres programmes d'aide aux familles, notamment de la déduction fiscale pour frais de garde et des prestations d'assurance-chômage versées aux familles à la naissance d'un enfant. La croissance des dépenses est évidemment liée à la hausse de la participation des mères au marché du travail. Le tableau ne présente pas l'évolution des prestations d'assistance sociale en faveur des enfants, qui, dans le cas des familles monoparentales, peuvent être assimilées à des prestations alimentaires publiques (voir Lefebvre, 1994c), car elles sont liées au revenu et au ratio entre les besoins jugés essentiels et le revenu de la famille.

Enfin, la dernière colonne du tableau 6 chiffre l'effort particulier du Québec en faveur des familles. Cet effort résulte de l'orientation qui a été donnée à la politique familiale en 1986 et qui, après les hésitations des années 1986-1988, se maintient depuis 1988. En rupture avec la politique familiale fédérale, les programmes québécois aident davantage les familles à plus faible revenu tout en procurant plus d'aides à toutes les familles qui ont de jeunes enfants et à toutes les familles nombreuses, sans égard à leur revenu.

Autres indicateurs de bien-être

L'analyse qui précède a permis de cerner quelques éléments de l'environnement économique des enfants. Le tableau 7 ajoute à cette présentation quelques indicateurs plus qualitatifs et plus impressionnistes de l'évolution de l'environnement des enfants. La première colonne donne, selon l'âge du chef de famille, le pourcentage des enfants de 0-7 ans dont la mère a au moins un diplôme d'études secondaires. Le niveau de scolarité des parents, en particulier celui de la mère, est un indice de la capacité de prendre des décisions à plus long terme en faveur des enfants et de valoriser la poursuite de leurs études. Le changement à cet égard est important puisque plus de 50 % des mères ont un tel diplôme en 1992 contre 29 % en 1975. La situation des plus jeunes familles est cependant préoccupante car les trois quarts des mères n'ont pas de diplôme d'études secondaires lorsque le chef de l'unité familiale a 20-24 ans. La colonne suivante indique la fréquentation scolaire des enfants de 16-17 ans. Là aussi les changements sont importants. Bien que la corrélation soit surtout indicative, on constate les taux de fréquentation les plus élevés lorsque les mères ont un

TABLEAU 7 — Proportion des enfants selon certaines caractéristiques et selon l'âge du chef de famille en 1975 et en 1992

Âge du chef de famille	Enfants : ≤ 7 ans, mère avec DES ^a	16-17 ans fréquentant l'école	≤ 7 ans, mère dans la population active	≤ 21 ans sous le seuil de faible revenu ^b	≤ 21 ans, famille ayant reçu aide sociale
1975					
20-24	0,14	*	0,43	0,33	0,19
25-29	0,28	*	0,47	0,15	0,09
30-34	0,33	0,46	0,42	0,15	0,06
35-39	0,35	0,74	0,42	0,15	0,06
40-44	0,25	0,83	0,35	0,10	0,07
45-49	0,16	0,82	0,37	0,10	0,08
50-54	0,16	0,79	0,28	0,10	0,08
55-59	0,12	0,82	0,38	0,12	0,13
Proportion moyenne	0,29	0,80	0,42	0,13	0,08
1992					
20-24	0,26	*	0,42	0,51	0,50
25-29	0,43	*	0,66	0,28	0,30
30-34	0,54	0,93	0,67	0,14	0,14
35-39	0,62	0,87	0,70	0,11	0,10
40-44	0,59	0,95	0,73	0,10	0,09
45-49	0,61	0,95	0,66	0,07	0,09
50-54	0,41	0,92	0,45	0,06	0,09
55-59	0,43	0,95	0,40	0,14	0,13
Proportion moyenne	0,53	0,93	0,66	0,13	0,13
1992/1975	1,82	1,16	1,57	1,00	1,63

Source : microdonnées de l'EFC (1975 et 1992) et calculs des auteurs.

a. DES : diplôme d'études secondaires.

b. Seuils : base 1969.

* Effectifs insuffisants pour être statistiquement significatifs.

diplôme d'études secondaires et font partie de la population active (colonne trois). La colonne suivante présente le pourcentage d'enfants vivant dans une unité familiale dont le revenu est sous les seuils de faible revenu de Statistique Canada (seuils de 1969). La situation n'a pas changé dans la mesure où l'indice général de «pauvreté» (ou l'insécurité économique) des enfants est resté le même. Cependant, la pauvreté s'est déplacée vers les plus jeunes enfants : selon l'âge du chef de famille, les deux premiers groupes comptent respectivement 51 % et 28 % d'enfants pauvres en 1992 alors que chez les autres groupes l'incidence de la pauvreté a diminué. Enfin, la dernière colonne du tableau caractérise les enfants par le fait que leur unité

familiale a reçu ou non de l'aide sociale durant l'année. Les enfants connaissent une situation de pauvreté et d'insécurité économique prononcée si le ou les parents reçoivent des prestations d'aide sociale, car cela indique que les ressources financières de la famille ne couvrent pas tous les besoins définis comme «essentiels». Le pourcentage moyen d'enfants dont la famille a dû recourir à l'aide publique est beaucoup plus élevé qu'en 1975. Mais à moins de faire une analyse dynamique de ses facteurs et de ses conséquences, il est difficile de tirer de la participation plus forte des familles aux programmes d'aide de dernier recours des conclusions précises en termes de bien-être.

Conclusions exploratoires

Cinq conclusions exploratoires relatives aux enfants et à leur bien-être découlent de ces constats.

1) La fécondité a glissé sous le seuil de remplacement des générations depuis le début des années 1970 ⁷, ce qui implique que la société «sous-investit» dans les enfants. À moins d'une immigration importante, la population devrait décroître. Il n'y a pas lieu ici de discuter des avantages et inconvénients de cette baisse. Investir plus dans les enfants signifie donc investir plus en termes agrégés : plus par enfant et pour plus d'enfants.

2) Si l'on en juge par l'évolution générale de la situation socio-économique des familles, en moyenne, les enfants de la génération actuelle (celle de «1992») vivent dans des conditions favorables à leur réussite autant que la génération passée (celle de «1975»).

3) La situation des jeunes familles paraît plus difficile aujourd'hui que dans le passé même si l'indicateur de leurs ressources financières (revenu disponible) n'a guère bougé. Comme l'aide publique moyenne par enfant a diminué, les familles gagnent leurs ressources financières par un effort de travail (familial) plus important qui n'est pas sans exercer une ponction sur le temps que les parents peuvent consacrer à leurs enfants.

4) De toutes les grandes décisions de la vie, celles qui concernent la famille, le mariage et le travail ont les effets les plus déterminants sur le bien-être économique et sur la proba-

⁷ Si les tendances de la fécondité se maintiennent, les 18 générations de Canadiennes nées après 1948 et les 23 générations de Québécoises nées après 1942-1943 ne se seront pas reproduites.

bilité de devenir «pauvre» ou de cesser de l'être. Ne pas travailler ou perdre son emploi (plutôt que d'avoir un emploi et de le garder), devenir chef de famille monoparentale (plutôt que de partager les responsabilités parentales avec un conjoint) entraîne une détérioration de la situation économique des familles que les mécanismes actuels de sécurité du revenu ne peuvent pas vraiment contrer. Ce sont les femmes et les enfants qui sont le plus fortement touchés car après l'éclatement de la famille la plupart vivent avec un faible revenu et beaucoup dépendent de l'assistance sociale pour subsister.

5) Il est difficile de concevoir que les transferts associés à la sécurité du revenu et les impôts personnels qui en assurent le financement puissent être haussés durant les années à venir autant qu'au cours des deux dernières décennies. L'accroissement des investissements dans les enfants et la disparition de l'insécurité économique et de l'indigence relative (dépendance à l'égard de l'assistance sociale) dont souffrent beaucoup d'enfants dépendent autant de l'efficacité avec laquelle la politique macro-économique pourra ramener l'économie au plein emploi que des gains d'efficacité de la protection sociale.

INVESTISSEMENT ET SOUS-INVESTISSEMENT DANS LES ENFANTS : ÉLÉMENTS DE POLITIQUE SOCIALE

La polarisation des idées et des perceptions autour du système des dépenses sociales et des orientations de la politique sociale est telle que toute proposition ou mesure de réforme suscite scepticisme, méfiance et critiques négatives. Cette attitude conduit au maintien du statu quo, qui ne permet ni de corriger les lacunes de la sécurité du revenu, ni d'adapter les programmes aux nouvelles réalités sociales et économiques. Il est clair que la situation financière difficile des gouvernements fait obstacle à toute nouvelle initiative sur le plan social. Une amélioration de la situation en termes d'égalité, de réduction de la pauvreté et de protection suppose une restructuration du système actuel. Ce système, par ses prestations et par les prélèvements fiscaux qui servent à le financer, comporte des coûts élevés, indirects et non apparents, en termes de perte d'efficacité économique. Ces coûts découlent de la modification des comportements des personnes ou des familles désireuses soit de bénéficier plus entièrement des prestations des différents programmes, soit de réduire leur participation au financement

de ces derniers. Les avantages que procure la sécurité du revenu et le fardeau qu'impose son financement se traduisent par des conséquences peu heureuses en termes de travail, d'emploi, d'investissement, d'épargne, d'indépendance et d'initiatives personnelles.

Le financement des domaines où les interventions sociales semblent à la fois justifiées et efficaces passe donc par la réduction de certaines dépenses de sécurité du revenu et par le réaménagement de celles qui génèrent peu de bénéfices sociaux. Si l'on veut à la fois promouvoir l'efficacité, augmenter la sécurité économique et réduire la pauvreté, il faut revoir les façons de faire : corriger les inefficacités et viser l'égalité des chances (des «opportunités») plutôt que celle (ex-post) des résultats. La sécurité du revenu a été au cours des trente dernières années un puissant instrument de réduction de l'insécurité économique et elle a favorisé la mobilité sociale et le développement économique, en contrant les effets négatifs des inégalités engendrées par le marché. Mais les programmes, en mettant surtout l'accent sur l'indemnisation des «accidentés», des «pauvres» et des autres groupes cibles, et en transférant des revenus, des biens et des services, attaquent les inégalités de résultats et non pas les inégalités de chances. Selon ce raisonnement, la baisse de l'insécurité économique est le principal objectif de la sécurité du revenu ⁸.

Pour accroître les investissements dans les enfants, six orientations nous semblent socialement intéressantes. La mise en place des mesures qui en découlent se ferait au fil des révisions de la sécurité sociale.

1) Augmenter fortement le revenu disponible de toutes les familles qui ont des enfants à charge (de 0-17 ans, par convention sociale). La méthode retenue importe peu. Les allocations familiales non imposables ont l'avantage de laisser aux parents une grande liberté dans l'utilisation des sommes, d'être visibles pour les parents et pour la collectivité en tant qu'effort collectif en faveur des enfants et d'être réparties équitablement entre tous les types de famille (avec et sans enfant, formées d'une personne seule), du fait que leur financement repose sur les impôts et que leur montant est fonction du revenu et de son niveau au long du cycle de vie des familles. Un crédit d'impôt remboursable pour toutes les familles ayant des enfants à

⁸ Voir Fluet et Lefebvre, 1993, pour une discussion des principes sur lesquels devrait s'appuyer le système de la sécurité du revenu.

charge offre à peu près les mêmes avantages, si ce n'est qu'il est moins transparent. Il peut être modulé directement en fonction du revenu familial dans la mesure où l'on croit que les familles à plus faible revenu devraient disposer de plus de ressources financières.

2) Moduler l'aide monétaire directe en fonction de l'âge des enfants et du rang des enfants : on donnerait plus pour les très jeunes afin de reconnaître que les parents ont en moyenne des revenus moins élevés au début de leur cycle de vie et de les inciter à consacrer plus de temps aux enfants en travaillant moins et de préférence à temps partiel; plus aussi pour les enfants de deuxième et troisième rang, afin de reconnaître l'ampleur des tâches parentales et le fardeau qu'implique la responsabilité de plusieurs enfants.

3) Pour tous les enfants de 3-5 ans, étendre l'éducation préscolaire à la journée entière, avec services de garde avant et après l'école. Cette approche est neutre quant aux choix d'activité des parents; elle assure que tous les enfants reçoivent les mêmes investissements de base en matière d'éducation et contribue à diversifier les choix des familles monoparentales.

4) Pour les enfants de 0-3 ans, il n'est pas évident que la collectivité doive avoir une politique particulière si ce n'est celle d'encourager les parents à consacrer du temps à leurs enfants, qui en sont à une phase clef de leur développement. Par des subventions aux services de garde, une déduction fiscale ou un crédit fiscal (remboursable ou non), on reconnaîtrait que les parents actifs ont de grosses dépenses de garde et on favoriserait la poursuite des activités de travail. En revanche, les allocations familiales (ou les crédits d'impôt) universelles sont plus égalitaires et, si elles sont assez généreuses, laissent aux parents le choix de s'occuper eux-mêmes de leurs enfants ou de payer des services de garde.

5) On a toutes les raisons de penser que dans la situation actuelle le capital humain des enfants qui vivent en famille monoparentale souffre de «sous-investissement». Les mesures déjà énoncées atténueraient une partie des problèmes associés à la monoparentalité. Les familles monoparentales sont soumises à un régime privé de pensions alimentaires plein de faiblesses, encadré par des règles socialement dépassées eu égard au principe de la responsabilité financière du parent non gardien. La réforme du régime (hausse du taux d'obligation alimentaire en faveur des enfants, pensions alimentaires préétablies, perception à la source) pourrait accroître notablement la

sécurité économique des enfants (Garfinkel, 1992). Parallèlement, des modifications devraient être apportées aux programmes publics. Le régime de «pensions alimentaires publiques», c'est-à-dire l'assistance sociale pour les enfants vivant dans une famille monoparentale démunie, remplit bien son rôle comme aide de dernier recours temporaire. Mais c'est un régime inefficace pour faire face à l'insécurité économique engendrée par la mobilité conjugale et parentale, c'est-à-dire due aux divorces, aux ruptures d'union libre et aux naissances hors mariage. Il réduit l'insécurité mais favorise l'exclusion sociale en décourageant le travail rémunéré et la sortie de la monoparentalité (Le Bourdais et al., 1994). Le développement des programmes de formation professionnelle et de «subventions salariales» et l'implantation d'un programme de pensions alimentaires garanties pour les enfants sont des solutions prometteuses (Garfinkel, 1992; Lefebvre, 1994c).

6) De façon générale, les programmes de subventions salariales devraient être privilégiés par rapport aux programmes d'assistance sociale et de remplacement du revenu. La recherche en sciences sociales tend à conclure qu'ils sont supérieurs à ces derniers au plan des incitations économiques positives et des conséquences sociales.

En ce qui concerne le financement de ces nouvelles dépenses, on pourrait profiter de la marge financière dégagée par la révision des dépenses sociales, mais il ne faut pas écarter a priori le recours à une combinaison de mesures fiscales. L'opinion publique n'est pas et ne serait pas réfractaire à l'idée d'accroître les impôts personnels pour aider les enfants (par les mesures présentées plus haut), d'occuper une partie du champ fiscal libéré par la réduction des cotisations sociales qu'entraînerait la contraction de certains programmes (voir plus bas) et d'éliminer certaines dépenses fiscales ⁹.

Plusieurs programmes sociaux ont une ampleur démesurée par rapport à leurs bénéfices et sont sources d'inefficacités, au premier chef l'assurance-chômage, les régimes provinciaux d'indemnisation des accidents du travail, les régimes provinciaux d'assurance-médicaments pour les personnes âgées, et les dépenses publiques de santé et d'éducation post-secondaire. Les modifications à apporter au programme d'assurance-chômage

⁹ Par exemple, le crédit d'impôt lié à l'âge n'a pas de raison d'être. Son abolition aurait augmenté l'impôt fédéral de 1,2 milliard de dollars en 1991 (St-Hilaire, 1995) et amélioré l'équité intergénérationnelle des dépenses publiques.

pour le rendre efficace sont bien connues; il en résulterait une baisse importante des cotisations. Le fardeau du financement de la portion «congé parental» de ce régime n'est pas réparti aussi largement ni aussi étroitement lié à la capacité de payer que ne le sont les impôts personnels. Ces congés parentaux peuvent être remplacés par des allocations familiales versées à toutes les femmes un peu avant la naissance (en liaison avec un suivi médical durant la grossesse) et plus élevées au cours des premiers mois. Les mêmes remarques s'appliquent au programme de retrait préventif de la travailleuse enceinte, particulier au Québec, dont les résultats par rapport à l'objectif visé n'ont jamais (?) été démontrés. Au Canada, les subventions publiques pour l'éducation post-secondaire sont certainement trop importantes (et sans doute insuffisantes pour les autres types de formation) compte tenu du fait que leurs bénéfices sont surtout privés (au niveau des études collégiales et de premier cycle universitaire) et que leurs avantages sont appropriés par les individus sous forme de revenus plus élevés. Leur réduction entraînerait une hausse des contributions individuelles et parentales, mais qui serait en partie compensée sur le cycle de vie des familles par des aides plus importantes lorsque les enfants sont jeunes. Terminons avec les dépenses publiques de santé, qui, en proportion du PIB, sont sensiblement plus élevées au Canada que dans les pays de l'Europe du Nord, où les régimes universels et étatiques de soins de santé sont la règle. Faire tendre ce ratio vers la moyenne de ce qui est observé en Europe contribuerait à réduire le déficit et à dégager des ressources pour les enfants.

Un examen critique des pratiques canadiennes dans le domaine social donne donc à penser que les investissements dans les enfants devraient et pourraient être augmentés. Les mesures d'aide proposées sont celles qu'on observe dans tous les pays de l'Europe du Nord, avec des arbitrages et des accents légèrement différents de l'un à l'autre. Ces pays n'ont jamais remis en cause l'aide publique aux enfants bien que les problèmes de finances publiques s'y posent avec autant d'acuité.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BECKER, Gary, 1981. *A Treatise on the Family*. Harvard University Press.
- BANTING, Keith, et Ken BATTLE, 1994. *A New Social Vision for Canada?* Kingston, Ontario, Caledon Institute of Policy Studies.

- CANADA, 1994a. *La Sécurité sociale dans le Canada de demain*. Document de travail. Ministère du Développement des ressources humaines.
- CANADA, 1994b. *Mesures de sécurité du revenu visant les enfants*. Un document d'information. Ministère du Développement des ressources humaines.
- CANADA, 1994c. *Garde d'enfants et développement de l'enfant*. Un document d'information. Ministère du Développement des ressources humaines.
- CANADA, 1994d. *L'Apport du gouvernement fédéral à l'enseignement postsecondaire*. Un document d'information. Ministère du Développement des ressources humaines.
- CIGNO, Alessandro, 1991. *Economics of the Family*. Oxford University Press.
- DOOLEY, M., 1994. «The Converging Market Work Patterns of Married Mothers and Lone Mothers in Canada», *Journal of Human Resources*, 29, 2 : 525-546.
- ERMISCH, John, 1989. «Purchased Child Care, Optimal Family Size and Mother's Employment», *Journal of Population Economics*, 2, 1 : 79-102.
- FLUET, Claude, et Pierre LEFEBVRE, 1993. «La sécurité du revenu et l'effort de redressement des finances publiques : principes directeurs et réorientations», dans Gilles PAQUET et Jean-Pierre VOYER, dir., *La Crise des finances publiques et le désengagement de l'État*. Montréal, ASDEQ : 221-239.
- FUCHS, Victor, 1990. «Are Americans Underinvesting in Children?», dans D. BLANKENHORN, S. BAYNE et H. ELSHTAIN, éd., *Rebuilding the Nest*. Milwaukee, Family Service America : 53-70.
- GARFINKEL, Irwin, 1992. *Assuring Child Support: An Extension of Social Security*. New York, Russel Sage Foundation.
- HAVEMAN, Robert, et Barbara WOLFE, 1993. «Children's Prospects and Children's Policy», *Journal of Economic Perspectives*, 7, 4 : 153-174.
- HAVEMAN, Robert, et Barbara WOLFE, 1994. *Succeeding Generations: On the Effects of Investments in Children*. New York, Russell Sage Foundation.
- INSTITUT DE RECHERCHE EN POLITIQUES PUBLIQUES (IRPP), 1994. «Commentaries on the Axworthy Green Paper», *Choices: Social Security Reform*, 1, 2 : 1-92.
- KESSELMAN, Jonathan, 1993. «The Child Tax Benefit», *Canadian Public Policy*, 19, 2 : 109-132.
- LE BOURDAIS, Céline, Pierre LEFEBVRE, et Philip MERRIGAN, 1994. «Welfare, Conjugal Union and Single Motherhood in Canada», Montréal, UQAM, Département des sciences économiques, miméo.

- LEFEBVRE, Pierre, Liliane BROUILLETTE, et Claude FELTEAU, 1994a. «Les effets des impôts et des allocations familiales sur les comportements de fécondité et de travail des Canadiennes, 1975-1987», *Population*, 54, 2 : 415-456.
- LEFEBVRE, Pierre, Liliane BROUILLETTE, et Claude FELTEAU, 1994b. «Comportements de fécondité et de travail des Québécoises : résultats et simulations d'un modèle polytomique séquentiel de choix discrets», *L'Actualité économique. Revue d'analyse économique*, 70, 4 : 1-52.
- LEFEBVRE, Pierre, 1994c. «Les enfants, la pension alimentaire et la politique publique», Rapport de recherche soumis au Secrétariat à la famille.
- MARCIL-GRATTON, Nicole, 1993. «Growing up with a Single Parent, A Transitional Experience? Some Demographic Measurements», dans J. HUDSON et B. GALAWAY, dir. *Single-Parent Families: Perspectives on Research and Policy*. Thompson Educational Publishing : 73-90.
- MCLANAHAN, Sarah, et Gary D. SANDEFUR, 1994. *Growing up with a Single Parent: What Hurts, What Helps*. Harvard University Press.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, 1994. *Indicateurs sur la situation de l'enseignement primaire et secondaire. 1994*.
- SAINT-HILAIRE, France, 1995. «À qui profitent les avantages fiscaux», *Choix. Les finances publiques*, 1, 5. Montréal, Institut de recherche en politiques publiques.

RÉSUMÉ — SUMMARY — RESUMEN

LEFEBVRE Pierre et MERRIGAN Philip — LE BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE DES ENFANTS AU CANADA : CHANGEMENTS ET IMPLICATIONS POUR LA POLITIQUE SOCIALE

Cette étude suggère des mesures à adopter dans le cadre de la révision de la politique sociale du Canada, afin d'accroître les sommes consacrées aux enfants. Ces mesures découlent du point de vue critique adopté quant aux résultats de l'application des mesures de sécurité du revenu et d'une analyse du bien-être économique réel des enfants. Les auteurs font ressortir les principales transformations familiales survenues au Canada durant les vingt dernières années et décrivent la situation économique des enfants dans une perspective temporelle. Le bilan présenté repose sur des micro-données de coupes transversales relatives aux revenus et aux caractéristiques socio-économiques d'un très large échantillon de familles canadiennes.

LEFEBVRE Pierre and MERRIGAN Philip — ECONOMIC WELFARE OF CANADIAN CHILDREN: CHANGE AND IMPLICATIONS FOR SOCIAL POLICY

This study recommends courses of action within the scope of social policy revision in Canada, aiming to increase funding for children. These recommendations stem from a critical review of guaranteed income programmes and an analysis of the actual economic welfare of children. The authors describe the evolution of the nature of the family in Canada over the past twenty years and of the economic status of children. Their assessments are based on an analysis of cross-sectional micro-level data on income and socio-economic characteristics drawn from a very large sample of Canadian families.

LEFEBVRE Pierre y MERRIGAN Philip — BIENESTAR ECONÓMICO DE LOS NIÑOS EN CANADÁ: CAMBIOS E IMPLICACIONES PARA LA POLÍTICA SOCIAL

En este estudio los autores proponen ciertas medidas a adoptar en el marco de revisión de la política social en Canadá, con vistas a incrementar las sumas dedicadas a los niños. Estas medidas son producto de la adopción de un punto de vista crítico en cuanto a los resultados de aplicación de las medidas de seguridad del ingreso, así como de un análisis del bienestar económico real de los niños. Los autores destacan las principales transformaciones familiares que ha vivido Canadá en los últimos veinte años, y describen la situación económica de los niños en una perspectiva temporal. El resultado que aquí se presenta se apoya en micro-datos de cortes transversales relativos a los ingresos y a las características socioeconómicas de un amplio muestreo de familias canadienses.